

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT BRESLE LITTORAL

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Volumes facturés	4
1.5.	Détail des imports et exports d'effluents	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	4
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	9
2.3.	CARE.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	18
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
4.3.	Amortissements.....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT BRESLE LITTORAL
- Caractéristique (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences : Dépollution, épandages des boues résiduelles, refoulement, relèvement.
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : EU, LE TREPORT, MERS-LES-BAINS, MONCHY-SUR-EU, OUST-MAREST, PONTS-ET-MARAIS, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
- Existence d'une CCSPL : NON
- Existence d'un zonage : OUI (date d'approbation juillet 2011)
- Existence d'un règlement de service : NON

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en délégation de service publique

- Nom du prestataire : SOCIETE DES EAUX DE PICARDIE
- Numéro du contrat : P119A
- Nature du contrat : Affermage
- Prestations du contrat : Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, Relèvement
- Date de début de contrat : 01/07/2011
- Date de fin de contrat : 30/08/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants en 2015 : Néant
- Engagements vis-à-vis des tiers :
En tant que délégataire du service, la Société des Eaux de Picardie assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous) :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Déversement effluent	VIDANGES LE CAMION BLANC	Prise en charge à la STEP du Tréport des graisses, MDV et produits de curage collectés par VLCB
Réception effluent	LE TREPORT	Réception effluent LE TREPORT
Réception effluent	MERS LES BAINS	Réception effluent MERS
Réception effluent	SMEA CAUX NORD EST	Réception d'effluents de St Pierre en Val, de Monchy sur Eu et de rue d'Eu

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Estimation du nombre d'habitants desservis au 31/12/2015 : 15 666

1.4. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Assiette des volumes facturés	877 488	866 401	1.3 %

1.5. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.6. Autorisations de déversements (AAD et CSD)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2015 (1 au 31/12/2014).

Tiers engagé	Objet	Date d'effet
S.G.D.	SGD-CSD	17/12/2002

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



	2014	2015	N/N-1
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	20 124	20 124	0.0%

01 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Commune de EU	600 m ³

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP DE LE TREPORT
Code Sandre de la station : 037671101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		LE TREPORT (76711)									
Lieu-dit		ZAC du Parc Sainte Croix									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		45083									
Nombre d'abonnés raccordés		Ensemble de 6 communes									
Nombre d'habitants raccordés		Ensemble de 6 communes									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		8970									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Bresle							
Polluant autorisé		Concentration maximale par bilan (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES		30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Polluant autorisé		Concentration moyenne annuelle maximale (mg/l)				et/ou				Rendement (%)	
NGL		15				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK		10				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt		2				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Moyenne annuelle	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	OUI	3	99	21	98	4	99	6.1	93	1.7	82

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEP DE LE TREPORT (Code Sandre : 037671101000)	517.3	504.1
Total des boues produites	517.3	504.1

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEP DE LE TREPORT (Code Sandre : 037671101000)	517.3	504.1
Total des boues évacuées	517.3	504.1

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	SANS OBJET	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (Facture annuelle type complète, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³, les prix unitaires affichés ci-après sont des prix moyens) :

FACTURES TYPE

COMMUNE DE EU	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Consommation	30.00	30.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	30.00	30.00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	14.04	14.08	0.28%
Consommation	141.42	156.48	10.65%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	155.46	170.56	12.61%
Part Syndicale			
Consommation	78.00	66.00	-15.38%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	78.00	66.00	-15.38%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	31.39	31.71	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	<u>93.79</u>	<u>94.11</u>	<u>0.3%</u>
Total	353.25	360.67	2.1%
Prix TTC au m³	<u>2.944</u>	<u>3.00</u>	<u>1.9%</u>

COMMUNE DU TREPORT	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Consommation	78.00	78.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	78.00	78.00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	0	0	0%
Consommation	104.64	119.59	14.29%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	104.64	119.59	14.29%
Part Syndicale			
Consommation	78.00	66.00	-15.38%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	78.00	66.00	-15.38%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	31.11	31.41	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	93.51	93.81	0.32%
Total	354.15	357.40	0.917%
Prix TTC au m³	2.95	2.98	1%

COMMUNE DE MERS LES BAINS	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Consommation	42.00	48.00	14.29%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	42.00	48.00	14.29%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	7.72	7.72	0%
Consommation	113.33	128.28	13.19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121.05	136.00	12.35%
Part Syndicale			
Consommation	78.00	66.00	-15.38%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	78.00	66.00	-15.38%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	31.11	31.41	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	93.51	93.81	0.32%
Total	354.15	357.40	0.917%
Prix TTC au m³	2.95	2.98	1%

COMMUNE DE PONTS ET MARAIS	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Consommation	38.40	38.40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	38.40	38.40	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	58.78	59.88	1.87%
Consommation	251.10	268.76	7.03%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	309.88	328.64	6.05%
Part Syndicale			
Consommation	78.00	66.00	-15.38%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	78.00	66.00	-15.38%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	47.68	48.35	1.40%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	110.08	110.75	0.61%
Total	354.15	357.40	0.917%
Prix TTC au m³	2.95	2.98	1%

COMMUNE DE OUST-MAREST

Délégataire : Société des Eaux de Picardie

N° du contrat : P109A

Nature du contrat : Affermage

Prestations du contrat : Dépollution, curage, entretien et maintenance, postes relèvement, gestion clientèle, refoulement, relèvement, télégestion, auto surveillance, métrologie, collecte des eaux pluviales, collecte des eaux usées.

Début du contrat : 07/06/2012

Fin du contrat : 06/06/2024

COMMUNE DE OUST-MAREST	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Abonnement	15.24	15.24	0%
Consommation	138.00	138.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	153.24	153.24	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	80.16	80.28	0.15%
Consommation	134.81	136.8	1.48%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	214.97	217.08	0.98%
Part Syndicale			
Consommation	66.00	66.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	66.00	66.00	0%
Taxes et redevances			
Redevance de moder. des rés.de collecte (Agence Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	48.47	48.75	0.57 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	110.87	111.15	0.25%
Total	545.08	547.47	0.44%
Prix TTC au m³	4.54	4.56	0.44%

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LA MOTTE

Déléataire : Société des Eaux de Picardie

N° du contrat : P001A

Nature du contrat : Affermage

Prestations du contrat : Gestion clientèle, refoulement, relèvement, collecte des eaux usées.

Début du contrat : 21/01/2015

Fin du contrat : 20/01/2027

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LA MOTTE	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Abonnement	15.26	15.26	0%
Consommation	73.20	73.20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88.46	88.46	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Abonnement	20.00	19.76	-1.20%
Consommation	151.48	153.03	1.02%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	171.48	172.79	0.76%
Part Syndicale			
Consommation	78.00	66.00	-15.38%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au syndicat	78.00	66.00	-15.38%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36.00	36.00	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	26.40	26.40	0%
TVA	38.84	37.77	-2.75%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	101.24	100.17	-1.06%
Total	439.18	427.42	-2.68%
Prix TTC au m³	3.66	3.56	-2.81%

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

2.3. CARE



Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après

STE DES EAUX DE PICARDIE

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: P119A - SYND. Mixte d'Etude&de Réalisation

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
PRODUITS	1 463 538	1 443 297	-1,38 %
Exploitation du service	805 005	855 134	
Collectivités et autres organismes publics	658 604	588 164	
Produits accessoires	879	0	
CHARGES	1 472 690	1 722 506	16,96 %
Personnel	235 795	323 473	
Energie électrique	99 085	187 919	
Produits de traitement	35 447	43 575	
Analyses	11 606	10 321	
Sous-traitance, matières et fournitures	196 064	236 014	
Impôts locaux et taxes	6 616	11 891	
Autres dépenses d'exploitation	67 093	113 388	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	23 115	20 840	
<i>engins et véhicules</i>	21 012	31 990	
<i>informatique</i>	19 427	26 284	
<i>accurances</i>	5 040	1 940	
<i>locaux</i>	15 275	36 092	
<i>autres</i>	- 16 777	- 3 757	
Contribution des services centraux et recherche	49 857	71 274	
Collectivités et autres organismes publics	658 604	588 164	
Charges relatives aux renouvellements	88 415	88 598	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	33 286	32 690	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	53 129	55 909	
Charges relatives aux investissements	11 593	34 896	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	11 593	34 696	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	16 334	13 194	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 9 151	- 279 209	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0	
RESULTAT	- 9 150	- 279 209	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Le résultat net ci-dessus ne tient pas compte du solde d'éventuels déficits antérieurs qui doivent, pourtant dans certains cas contractuels être pris en considération.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2015

Collectivité: P119A - SYND. Mixte d'Etude&de Réalisation

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	805 965	853 335	5,88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	788 803	820 391	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	17 162	32 944	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	0	1 700	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	0	1 700	
Exploitation du service	805 965	855 134	6,10 %
Produits : part de la collectivité contractante	500 011	524 752	-11,06 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	581 116	536 224	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	5 895	- 11 471	
Redevance Modernisation réseau	60 884	63 411	-4,91 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	64 458	61 754	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 226	1 657	
Collectivités et autres organismes publics	656 694	588 164	-10,44 %
Produits accessoires	879	0	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 72.73% des 15 666 abonnés potentiels.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	—	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	—%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	—%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	25	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de

réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

NON COMMUNIQUE PAR L'AGENCE DE L'EAU

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

NON COMMUNIQUE PAR L'AGENCE DE L'EAU

En l'absence de communication, Veolia présente l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets – issu de ses registres d'autosurveillance sur la base des données de référence fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans réalisés en conditions normales de fonctionnement (CNF).

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEP DE LE TREPORT	799	100	100

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Evaluations réalisées sur la base des bilans en Conditions Normales de Fonctionnement (CNF). Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européennes des usines de moins de 2000 EH le calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22 juin 2007.

	Conformité exercice 2014 0% ou 100%	Conformité exercice 2015 0% ou 100%
Conformité à la Directive Européenne	100 %	100 %
Conformité à l'arrêté préfectoral	100 %	100 %

3.6. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP DE LE TREPORT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	446.40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Unité de méthanisation	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	57.70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		504.10

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

	2014	2015
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100 %	100 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	51 466.18	16 502.37
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	61 759.42	19 802.84

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 960 690.43	9 516 303.30
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	363 025.74	550 089.75
	en intérêts	307 045.45	292 656.59

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 376 214 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude		Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service du délégataire.

Pour l'année 2015, le service a reçu 15 demandes d'abandon de créance pour un montant de 393 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Producteur	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Délégataire	18421
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Délégataire	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Délégataire	504.1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]		3.00
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	Délégataire	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Agence de l'eau	Non communiqué par l'Agence de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Agence de l'eau	Non communiqué par l'Agence de l'Eau
	Conformité réglementaire à l'arrêté préfectoral	Délégataire	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Agence de l'eau	Non communiqué par l'Agence de l'Eau
	Conformité réglementaire des rejets à la directive Européenne	Délégataire	100 %
	Conformité réglementaire des rejets à l'arrêté préfectoral	Délégataire	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataire	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire	Délégataire	393 €
	Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	Délégataire	15
	Satisfaction des clients et accès à l'eau	Producteur	Valeur 2015
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au service	Délégataire	89 %
	Existence d'une commission de Consultation des Services Publics Locaux	Délégataire	-
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
P253.2	Longueur du réseau de collecte hors branchement	Délégataire	20 124
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100%
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	4.22%
	Montant des impayés au 31/12/N en € TTC sur facture N-1	Délégataire	106 540 €
	Les certificats	Producteur	Valeur 2015
	Obtention certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention certification 50001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui